

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
VIE DES QUARTIERS

**CONSEIL DE QUARTIER ROSNY SUD**  
**LE 27 JUIN 2023 CENTRE SOCIAL DU PRÉ-GENTIL**

**Les membres présents** : M. CESAIRE, M. ONIDI, M. LE CASTEL, M. THISSE, Mme KASRAOUI, Mme DUBOIS, M. TAHON, Mme CRAPEZ, Mme ROGER, M. RAMBAUD, Mme CHABERT, M. VERNAT ; Mme SOU

**Pour la Ville de Rosny-sous-Bois** :

M. CHAMBORAIRE, Adjoint du quartier Rosny SUD  
Mme SOMBO, Directrice adjointe de la Vie des quartiers  
Mme BUSSUGU, Chargée de mission démocratie de proximité  
M. BANNIER, Brigadier-chef principal

Invité extérieur : M. DOUCOURE, Directeur du centre social du Pré Gentil.

**Ordre du Jour :**

- ❖ Accueil et présentation du nouveau directeur du CSC Pré-Gentil : M. DOUCOURE
- ❖ Suivi des questions liées à la Brigade de l'environnement
- ❖ Rappel de la charte des conseils de quartier
- ❖ Quel projet pour 2023 ?
- ❖ Retours sur les questions abordées lors du conseil de février 2023

**Présentation du nouveau directeur du centre social du Pré-Gentil**

**M. CHAMBORAIRE** : nous souhaitons commencer ce conseil de quartier par la présentation de M. DOUCOURE nouvellement arrivé en tant que directeur du centre social du Pré-gentil. Je vous laisse la parole.

**M. DOUCOURE** : je suis arrivé en mai dernier, donc je commence tout juste à prendre mes marques. Je suis originaire de Noisy le Grand et ancien directeur d'un centre social à Noisy le grand. J'ai conscience des problématiques qui peuvent être observées dans un quartier excentré tel que le Pré-Gentil.

**M. CESAIRE** : avez-vous eu une passation avec l'ancienne directrice ?

**M. DOUCOURE** : non cela n'a pas pu se faire puisque la directrice est partie courant mars, le poste est resté vacant quelques mois avant mon arrivée.

Je me réjouis de faire votre connaissance et de pouvoir engager un travail collaboratif au profit des habitants du secteur.

**M. RAMBAUD** : il y a une bibliothèque associative qui s'est montée dans le quartier, les avez-vous rencontrés ?

**M. DOUCOURE** : non ce sera fait la semaine prochaine. Je suis justement dans une phase de rencontre avec l'ensemble des acteurs du quartier.

**M. CHAMBORAIRE** : Merci M. DOUCOURE et bienvenu à vous.

Petit point sur le budget avant de continuer sur l'ordre du jour. Le budget a été validé par la chambre régionale des comptes (CRC). Pour le moment rien n'impacte le fonctionnement des conseils de quartier.

#### **Point d'actualité autour de la Brigade de l'environnement**

---

**M. BANNIER** : depuis janvier 2023, il y a eu 7287 interventions. 54% des signalements sont traités directement par la Brigade. Nous avons plus de 2000 signalements traités par SEPUR ou le service propreté urbaine de la Ville et, plus d'une centaine de signalements traités par la voirie.

L'équipe est composée de 4 agents. Il y a une équipe du matin et une équipe du soir qui travaille jusqu'à 22H. Nous avons fait et continuons de faire beaucoup de prévention.

**M. RAMBAUD** : la brigade intervient-elle dans les voiries privées appartenant aux bailleurs ?

**M. BANNIER** : Oui, Il nous arrive d'intervenir. Sur le Square des Vosges par exemple, nous avons été interpellé sur la présence de canapés et détritrus sur place. Bien que nous soyons sur un secteur privé, nous sommes intervenus.

**M. VERNAT** : recherchez-vous les responsables ? y a-t-il des enquêtes ?

**M. BANNIER** : nous sommes contraints par notre fonction de constater du flagrant délit pour pouvoir sanctionner.

**M. VERNAT** : ne pensez-vous pas que votre présence encourage les incivilités ? Les gens se disent « après tout la brigade va passer pour ramasser ».

**M. BANNIER** : nous n'avons pas relevé ce type de comportement, bien au contraire. La zone Montgolfier en est le parfait exemple. Des voitures et de nombreux camions se garaient sur cette rue. Après un temps de dialogue et d'explication sur le respect de la sécurité routière, il n'y a plus de voitures qui stationnent sur cette rue. Nos interventions sont descendues à 3%. Sur la Mare Huguet et la rue Lisbonne par exemple, les choses évoluent aussi positivement. Donc, nous sommes bien face à une évolution des comportements.

**M. RAMBAUD** : notre première action en tant que conseillers de quartier était tournée vers la propreté. Toute initiative et toute action préventive allant dans ce sens est la bienvenue.

**M. VERNAT** : intervenez-vous lorsqu'il y a un non-respect des dates de sortie des poubelles ? Nous avons sur notre rue des voisins qui sortent leurs poubelles à n'importe quel moment et cela devient compliqué.

**M. CESAIRE** : ne peut-on pas mettre plus de poubelles là où il y a les dépôts sauvages ? Il y a un vrai sujet autour des poubelles sur ce secteur.

**M. BANNIER** : vous pouvez nous écrire sur notre adresse e-mail et nous interviendrons : [brigade.environnement@rosnysousbois.fr](mailto:brigade.environnement@rosnysousbois.fr)

**M. CHAMBORAIRE** : concernant la question sur le manque de poubelles dans le quartier, nous avons une réponse du service propreté de la Ville : « les rues dotées de poubelles sont celles où il y a la présence d'établissements publics. Le cout d'achat de poubelle de rue s'est envolé avec la hausse d'usinage et la hausse des métaux. Une poubelle coute 400 euros HT ».

**Mme SOMBO** : ce qui a été observer par le service propreté urbaine, c'est que là où il y a des corbeilles c'est plus sale que là où il n'y en a pas. Les gens ont tendance à jeter à côté, ce qui forme un amas de détritux malgré la présence des poubelles. Je ne suis pas en train de dire que nous n'allons plus mettre de poubelle mais, c'est un constat de terrain qui est en cours de réflexion.

**Mme CRAPEZ** : je souhaite partager mon expérience. Aux 10000 rosiers nous étions fatigués de constater que beaucoup de personnes déposaient leurs poubelles par terre. Nous avons donc installé 10 poubelles supplémentaires, sachant qu'une poubelle coute 400 euros. Cela n'a malheureusement pas eu l'effet escompté par rapport à la propreté recherchée. Nous réfléchissons même à les enlever. Donc mettre plus de poubelles ne règle pas forcément le problème.

**M. THISSE** : comment avez-vous fait le choix des implantations de ces 10 poubelles ?

**Mme CRAPEZ** : nous les avons mis à des endroits stratégiques : les entrées, la rue des 10000 rosiers, sur la place... Nous avons cette expérience sur 1 an.

**M. ONIDI** : je me questionne sur l'état des poubelles : pleines ou vides ce qui « expliquerait » les jets

**Mme CRAPEZ** : chez nous les poubelles sont vidées tous les jours.

**Mme SOU** : sur cette question d'incivilité et de problème de poubelle, nous devons nous inspirer de certains pays européens. La police réprimande et pousse la population à respecter le cadre. Il faut qu'à un moment donné il y ait des sanctions si nous voulons que les choses changent. Il faudrait également profiter de chaque événement organisé dans le quartier pour sensibiliser sur cette question de propreté.

**M. BANNIER** : comme j'ai pu le dire précédemment, en France il faut du flagrant délit pour sanctionner. Imaginez votre voisin qui ne vous aime pas, prends vos poubelles et va les mettre dans un espace règlementé. La Brigade arrive et en fouillant les poubelles trouve une facture à votre nom. Vous seriez donc sanctionné alors que vous n'avez rien fait.

**M. VERNAT** : intervenez-vous lorsque les riverains laissent dépasser leur haie ?

**M. BANNIER** : Oui. De mémoire, nous avons eu 6 interventions.

#### **Rappel de la charte des conseils de quartier :**

---

**M. CHAMBORAIRE** : Je souhaite rappeler les limites et le cadre de fonctionnement des conseils de quartier. Le dernier conseil s'est déroulé de manière assez difficile et agressive. L'idée c'est de repartir sur un cadre posé que nous devons tous respecter.

Je tiens un rôle de médiateur au sein de ce conseil et le fait de faire partie de la majorité ne signifie pas que je dois recevoir des mots et des paroles qui dépassent le cadre.

#### **La charte :**

##### ***Rôle et définition :***

Lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation, le Conseil de quartier dans lequel les habitants vont s'inscrire, traite de tous les sujets qui concernent leur quartier et leur commune.

Le Conseil de quartier contribue, par ses avis, à la préparation des décisions qui relèvent au final du Conseil Municipal.

Il a vocation à formuler des avis et des suggestions sur des thèmes aussi divers que le cadre de vie, la circulation, le stationnement, la sécurité, l'animation du quartier, l'offre sportive, culturelle, les services publics....

Il participe à la vie du quartier et favorise les rencontres entre habitants, contribue à renforcer le lien social, la cohésion au sein du quartier grâce à l'élaboration de projets en commun, en lien avec tous les acteurs locaux, associatifs et institutionnels.

Le Conseil de quartier constitue une instance consultative et d'échanges et est aussi force de propositions auprès de la Ville dans la gestion de la vie du quartier.

Il peut aussi traiter de sujets qui concernent la commune.

Dans le cadre du processus de consultation évoqué aux Articles 1 et 2, les membres du Conseil de quartier peuvent être sollicités pour émettre un avis consultatif sur divers projets concernant le quartier. Le résultat du vote et les éventuelles remarques des membres sont portés au compte rendu de la réunion.

Si un sujet dépasse les limites territoriales d'un seul quartier, les Adjointes au Maire de quartier après consultation de l'Adjointe au Maire en charge de la cohésion des quartiers peuvent décider de réunir, lors d'une même séance, plusieurs Conseils de quartier.

### **Limite et cadre**

Le Conseil de quartier n'est pas compétent pour traiter des demandes individuelles, des problèmes de voisinage et, de façon plus générale, de questions politiques, religieuses ou philosophiques.

La composition du Conseil devra dans la mesure du possible, refléter la diversité de la population du quartier : parité, secteurs géographiques, habitats collectif et individuel, catégories socioprofessionnelles, âge, genre, etc. Il conviendra de rechercher la meilleure représentativité possible.

L'ordre du jour des Conseils de quartier est fixé en accord entre la Municipalité et les membres des Conseils de quartier, chacun ayant un droit d'initiative.

Sont interdits les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres membres ou de troubler la tenue des réunions.

**M. CHAMBORAIRE** : j'espère que nous arriverons à travailler ensemble comme cela a été le cas avant le précédent conseil de quartier. Toutes les questions en rapport avec notre majorité ne seront pas traitées en conseil. Je souhaite être à votre écoute et travailler ensemble pour le bien de votre quartier et de la Ville.

**M. CESAIRE** : c'est bien de rappeler le cadre. Sur le dernier conseil de quartier, moi-même je n'ai pas compris pourquoi cela s'est passé ainsi. Nous sommes passés à des rapports où nous arrivons à échanger à un clivage en ce début d'année. J'espère que les choses iront dans le bon sens pour tout le monde. Toutefois, nous essayons d'insuffler des initiatives qui aideront à faire évoluer le quartier à l'exemple de nos deux événements en 2021 et 2022 mais, nous n'avons pas l'impression d'avoir une écoute attentive de la municipalité et c'est là que les tensions apparaissent.

**M. CHAMBORAIRE** : je vais faire de mon mieux pour que vos remontées soient précises et que vous ayez de vraies réponses. Nous n'arriverons pas à résoudre tous les problèmes du quartier en un temps court mais, si nous pouvons avancer sur quelques points qui vous semblent urgents, ce sera déjà une avancée. Cependant, je ne peux pas m'engager à vous dire que toutes vos propositions seront faisables, je peux les faire remonter au groupe majoritaire.

Les deux projets que vous avez organisés précédemment ont eu un franc succès auprès de la population. L'idée c'est d'élargir votre champ d'action afin de bâtir des projets qui répondent aux besoins de votre quartier.

**M. RAMBAUD** : C'est vrai que nous avons le sentiment que les choses n'ont pas évolué malgré nos actions. Nous construisons des dynamiques, faisons des constats et avons l'impression que la municipalité n'accompagne pas jusqu'au bout ces initiatives.

**M. BANNIER** : vous avez l'impression que les choses n'évoluent pas mais détrompez-vous. Grace à l'action menée sur le parking Jean Moulin nous avons pu évacuer tous les véhicules épaves stationnés sur place.

**Mme SOMBO** : vos remontées d'informations et vos constats sont toujours relayés vers les directions ressources (et politique). Toutefois, il est clair qu'il y a un certain nombre de réponses qui ne vous satisfont pas (mais ça reste des réponses). Parfois ce sont des décisions politiques ou une limite administrative qui ne vont pas dans le sens de vos demandes. Par exemple nous avons recensé tous vos signalements et vos questionnements et à chaque fois il y a eu des réponses apportées.

Pour être transparent ce n'est pas toujours simple. Nous avons mis en place des réunions d'arbitrage et de régulation politique et administrative relatives aux conseils de quartier. Nous essayons d'adapter sans cesse nos process pour un meilleur suivi de vos demandes.

### **Projet 2023**

---

**M. CHAMBORAIRE** : avez-vous réfléchi au projet que vous souhaitez porter cette année ? Je rappelle que vous avez un budget de 7000 euros mais, je rappelle également que ce n'est nullement une obligation si vous n'en avez pas l'envie et le temps.

**M. CESAIRE** : nous souhaitons representer de nouveau un projet festif sur le parking Jean Moulin. Ce sera sur un autre thème qui est à définir mais, nous resterons sur la même configuration que l'année dernière. Le lieu est sécurisé et est central au quartier ce qui permettra de toucher du monde.

**M. CHAMBORAIRE** : je vous invite à caler rapidement vos échéances pour que de notre côté nous fassions rapidement les demandes administratives.

**M. CESAIRE** : M. DOUCOURE, pensez-vous possible qu'en tant que conseillers de quartier nous puissions avoir accès à une salle au centre social pour mener nos réunions ?

Aujourd'hui cette question de salle est un vrai sujet pour nous puisque nous n'avons pas la possibilité d'être autonome et d'initier de manière spontanée des rencontres et des réunions entre nous.

**M. DOUCOURE** : je ne peux pas vous répondre de manière définitive ce soir mais je pense que oui c'est envisageable. Toutefois, se pose la question de la responsabilité. Vous n'êtes pas une association et donc si un incident survient qui paye ?

**Mme DUBOIS** : je propose un accès à notre local « FaSol ».

**Mme BUSSUGU** : de mon côté, je peux également vous trouver une salle dans les autres locaux de la Ville mais cela nécessite ma présence. Seul l'accès en mairie ne nécessite pas ma présence puisqu'il y a des gardiens sur site.

**M. CHAMBORAIRE** : vous avez donc trois possibilités.

**Mme SOU** : avez-vous connaissance d'espaces inoccupés dans le quartier qui pourraient être transformés en tiers-lieu ?

**Mme SOMBO** : Seine Saint dénis Habitat a des locaux inoccupés mais cela nécessite des gros travaux. L'ancienne loge des gardiens nécessite, de mémoire, un peu plus de 30.000 euros de travaux.

**Mme SOU** : la Ville pourrait-elle accompagner une initiative dans ce sens ? la création d'un tiers-Lieu dans le quartier ?

**M. CHAMBORAIRE** : toutes les idées sont bonnes à prendre. Il faudrait voir ce que vous pouvez bénéficier en terme d'aides extérieures et de notre côté en tant que municipalité nous verrons également notre marge de manœuvre. Nous pouvons intégrer cette réflexion dans l'actuelle élaboration budgétaire.

**Mme SOMBO** : que ce soit un Tiers-lieux ou un Espace de vie sociale (EVS), il faut que ce soit en cohérence avec la présence du centre social.

**Mme KASRAOUI** : ce qui nous manque c'est un accès facilité à une salle et au centre social. Avant c'était plus fluide et plus facile en tant qu'association ou en tant qu'habitant d'avoir accès à une salle au centre social.

**Retour questions du précédent conseil**

---

CQ du 16/02/2023	propreté	rue Paul bert	La rue Paul Bert est jonchée de crottes de chien et il n'y a aucune poubelle aux alentours. À quelle fréquence est nettoyée la rue Paul Bert?	Espaces publics	Service propreté urbaine : balayeuse le mercredi - Aspirateur urbain le lundi et jeudi ( hors période de feuilles) Déjections canines : création de la brigade environnement pour cette mission en plus d'autres missions tout aussi préoccupantes pour les citoyens. Les rues dotées de poubelles sont celles dotées d'établissements publics (écoles, bâtiments communaux), commerces ou arrêts de bus. Le coût d'achat de poubelles de rues s'est envolé avec la hausse d'usinage et hausse des métaux. Une corbeille = 400€ HT / unité si achat en lots via marchés publics (en cours de finalisation). On évite les poubelles en pied d'immeuble d'habitation car certains y jettent leurs poubelles.
CQ du 16/02/2023	Propreté	SUD	une étude pourrait être faite pour constater les rues qui posent le plus de problèmes afin d'y installer notamment des poubelles ?	Espaces publics	Service propreté urbaine : Les rues dotées de poubelles sont celles dotées d'établissements publics (écoles, bâtiments communaux), commerces ou arrêts de bus. Le coût d'achat de poubelles de rues s'est envolé avec la hausse d'usinage et hausse des métaux. Une corbeille = 400€ HT / unité si achat en lots via marchés publics (en cours de finalisation). On évite les poubelles en pied d'immeuble d'habitation car certains y jettent leurs poubelles.
CQ du 16/02/2023	Propreté	ville	est-il possible de faire des campagnes de prévention pour rappeler les heures et jours des sorties des poubelles et des encombrants ?	Espaces publics	Service propreté urbaine : Ces renseignements sont sur le site de la ville, onglet déchets, qui renvoie au site de GPGE, onglet service déchets. Pour rappel, la compétence de la collecte des déchets est transféré à GPGE de puis 2017. Chaque décembre / janvier, GPGE boîte dans les boîtes aux lettres leurs nouveaux calendriers. GPGE envoie des ambassadeurs sur le terrain dans les grands ensembles souvent en fin de journée ou les WE pour faire de la sensibilisation.
CQ du 16/02/2023	Transports des élèves	ville	peut-on refaire des tests du PEDIBUS en communiquant plus largement sur le dispositif? Certains membres estiment avoir reçu l'info la veille,	Education	Concernant la mise en place du pédibus sur les accueils de loisirs des Boutours pour cet été, je dois encore faire le point avec les équipes au regard du peu d'enfants l'ayant emprunté face à l'organisation assez lourde que cela génère sur les structures
CQ du 16/02/2023	sécurité / voirie	rue Paul bert	Est-il possible d'installer des crayons rue Paul Bert	Espaces publics	La rue Paul Bert est privée, la ville travaille avec LOGIREP pour la remise en gestion de la voirie à la ville, durant nos groupes de travail, nous réfléchissons activement à l'amélioration de la sécurité à l'angle de la rue P. Bert et J. Moulin, des aménagements seront réalisés pour améliorer la sécurité notamment sur cette intersection
CQ du 16/02/2023	sécurité / voirie	Rue Valentin Haüy	installer des dos d'âne rue Valentin Haüy ?	Espaces publics	La rue Valentin Haüy est déjà équipée d'un passage surélevé à l'intersection de la rue des anciens combattants, de plus la ville travaille actuellement avec LOGIREP pour la requalification de la rue P. Bert. Actuellement il est étudié la possibilité d'installer un passage surélevé à l'intersection des rues Moulin, Bert, Haüy et Delestraint,
CQ du 16/02/2023	sécurité	Rue Jean Moulin	M. CHAMBOIRAIRE souhaite avoir une réponse justifiée et ferme sur la non possibilité de fermer la rue Jean Moulin	Espaces publics	Réponse négative déjà faite par la 1ère Adjointe au Maire
CQ du 16/02/2023	sécurité	Rue cote des chenes	Est-il possible d'avoir une caméra rue côte des chènes ? Sur la Ville, il ya 4 caméras nomades qui sont déployées en fonctions des besoins. M. BANNIER va faire remonter votre demande afin d'étudier la possibilité de déplacer une caméra nomade à cet endroit.	PM	

**M. BANNIER** : pour avoir une caméra nomade installée dans votre quartier, il faut en faire la demande. Celle-ci sera étudiée en fonction de l'emplacement.

**Mme CRAPEZ** : il faudrait une caméra devant la sortie de la résidence des 10.000 rosiers qui est hyper dangereuse.

**Mme KASRAOUI** : C'est au niveau de Jeanne d'Arc qu'il faudrait faire des aménagements.

**M. THISSE** : sur la rue Pascale le 27 mai dernier, une voiture a coupé le candélabre en 2. Il y a une caméra pas très loin, a-t-on pu intercepter le conducteur ? Quel est l'efficacité de cette caméra ?

**M. BANNIER** : je vais me renseigner

### **Ordre du jour du prochain conseil**

---

**M. CHAMBORAIRE** : Avant de vous laisser la parole, sachez que je vais organiser des tours de quartier sur Casanova, 10000 rosiers et Lavoisier. L'idée étant de se retrouver autour d'un temps de diagnostic sur le quartier.

Avez-vous des points à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier ?

**Mme SOU** : pourrait-on avoir des informations sur le budget 2024 concernant le cadre de vie ?

**M. CHAMBORAIRE** : au prochain conseil, le budget ne sera pas défini. Par contre le budget 2023 est public et consultable sur le site de la Ville.

**Mme SOU** : en ayant connaissance du budget, nous pouvons faire des propositions de projet à l'exemple du tiers-lieu. Ce sont des propositions de projets en dehors de notre budget de conseil de quartier.

**Mme SOMBO** : avec Mme BUSSUGU, nous souhaitons proposer aux directions d'inclure vos propositions de projets dans leur élaboration budgétaire. Mais, il y a une question de temporalité. Il nous faudrait vos propositions budgétisées d'ici fin juillet afin que nous puissions les faire remonter aux directions. Nous ne garantissons pas une prise en compte intégrale de vos propositions, ici nous souhaitons favoriser les échanges de projet entre conseillers de quartier et services municipaux. Si vous avez des idées de projets à l'exemple du Tiers-lieu évoqué, envoyez-nous une proposition écrite sur le sujet. Pour le budget 2025, nous essaierons de vous communiquer les échéances bien en amont afin que vous puissiez travailler sur des projets à soumettre aux directions. Je tiens à rappeler un élément important dans cette phase budgétaire : nous ne sommes pas en augmentation bien au contraire. Si vous avez des propositions, cela nécessitera des arbitrages et des réajustements. Aussi, sachez qu'en fonctionnement ce sera plus simple qu'en investissement.

**M. CESAIRE** : pour l'ordre du jour nous souhaitons avoir des échanges autour de la vision politique de notre quartier. Quels sont les projets à venir sur notre quartier ?

**M. THISSE** : en matière de végétalisation et de développement urbain, qu'elle est la vision politique globale sur ce quartier ? De notre côté, nous avons fait remonter le besoin d'espace de convivialité notamment en proposant de réaménager le parking Jean Moulin. Nous voyions notamment du béton couler dans le quartier sans que l'on soit averti. Il y a des problématiques de circulation, de commerces et tant d'autres, il serait donc intéressant pour nous de savoir ce qui a été fait depuis le début du mandat sur ces thématiques et ce qui est prévu dans les mois et années à venir.

**M. CHAMBORAIRE** : j'ai assisté à une réunion autour de la redynamisation de la rue Paul Bert et il y a un projet de ré-végétalisation dessus. Nous essaierons de vous apporter plus de précisions au prochain conseil. Concernant les problématiques de circulation, en lien avec la direction du développement urbain, un atelier de travail vous sera proposé dans le but de travailler sur ce sujet : recueillir vos questions et vos propositions d'aménagement.

**M. RAMBAUD** : un autre sujet à mettre à l'ordre du jour c'est la concertation du contrat de ville. Comment organiser la concertation du contrat de ville sur notre quartier ?

**Mme SOMBO** : concernant le contrat de ville, nous devons mettre en place le conseil citoyen. Il faut différencier deux choses : Il y a la grande concertation qui implique tous les habitants sans ordre du jour et il y a la réactivation du conseil citoyen qui concerne des habitants en quartier prioritaire. La concertation aura lieu en juillet (date à confirmer) et le conseil citoyen en septembre.

**M. RAMBAUD** : il y a un point d'actualité sur le quartier qui concerne la clinique de l'Aurore où il y a un projet immobilier dessus. Une pétition est en cours face à ce nouveau projet de bétonisation. À ce jour, il y a un peu plus de 500 signataires. J'ai envoyé tous les documents relatifs à cette pétition à l'ensemble des membres.

Discussion autour de l'installation d'une antenne 5G avec des parents d'élèves qui se mobilisent contre cette installation. Courrier fait au maire.

**M. CHAMBORAIRE** : Autre point d'actualité sur votre secteur : une réunion avec les acteurs du quartier aura lieu en juillet prochain pour discuter et mettre en place une opération de grand nettoyage dans le quartier. Les membres du conseil sont invités à cette réunion. Cette opération de grand nettoyage rejoint le premier projet que vous avez organisé autour du ramassage citoyen. Il y a donc continuité de projet avec une coordination Ville.

Je vous remercie de votre présence et je clôture la séance.

---